

407-11

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**

des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

NOTICE TECHNIQUE

VB 51 b

N° 10

Paris, le 28 avril 1956.

V

| |
|--------------|
| DISTRIBUTION |
| VB |
| 33 - 34 |
| 42 |
| 55 |

RECTIFICATIFS

OUTILLAGE DE LA VOIE, DES ATELIERS,
MAGASINS, PARCS, etc...

**APPAREIL AVERTISSEUR A GRANDE PUISSANCE
SYSTÈME GERARD — S. N. C. F.**

SOMMAIRE

PARAGRAPHE 1 Généralités

| | |
|---|---|
| Documents abrégés | 1 |
| Article 1. — Objet de la Notice | 1 |
| Article 2. — Principe de l'appareil | 1 |
| Article 3. — Description de l'appareil | 1 |
| Article 4. — Utilisation de l'appareil | 2 |
| Article 5. — Mesure à prendre en cas d'avarie, de fuite au réservoir-manomètre, soupape, etc..... | 2 |

PARAGRAPHE 2 Entretien

| | |
|--|---|
| Article 6. — Échange standard | 3 |
| Article 7. — Visite périodique | 3 |
| Article 8. — Immatriculation des appareils | 3 |

ANNEXE

Croquis de l'appareil avertisseur

Pages

Documents abrogés.

Toutes instructions régionales qui ne seraient pas conformes au texte ci-après.

Article 1 ♦ Objet de la Notice.

La présente Notice a pour objet de donner une description sommaire de l'appareil GERARD-S.N.C.F. et de préciser les règles à suivre pour son emploi et son entretien.

PARAGRAPHE I

GÉNÉRALITÉS**article 2 ♦ Principe de l'appareil.**

Mise en vibration d'une membrane métallique au moyen d'une source d'air comprimé obtenue par pompage dans un réservoir métallique au moyen d'une pompe à main.

article 3 ♦ Description de l'appareil.

L'avertisseur se présente sous la forme d'un trépied dont une branche est constituée par le réservoir d'air.

Les deux autres branches servent de brancards quand on transporte l'appareil en le faisant rouler sur la roue placée au sommet du trépied. Elles servent à la stabilisation de l'appareil lorsque, sur le chantier, on le place en position de travail, roue relevée.

Cet appareil se compose essentiellement :

— d'un réservoir constituant la réserve d'air comprimé.

Sur ce réservoir sont fixés : un manomètre indiquant la pression dans celui-ci ; une soupape de sûreté fonctionnant à 8 kg/cm^2 qui évite tout risque d'accident, même en cas d'avarie du manomètre.

— une pompe à main

— une trompe à membrane vibrante reliée au réservoir par une canalisation sur laquelle est intercalé un robinet à 3 voies permettant en cas d'avarie subite du réservoir de brancher directement la pompe sur la trompe.

— un bouton de commande, manœuvré à main, permettant l'admission de l'air comprimé vers la trompe.

article 4 ♦ Utilisation de l'appareil.

L'avertisseur étant en place sur le chantier, roue relevée, l'utilisateur place le bout de son pied dans l'étrier situé au bas du réservoir pour maintenir l'appareil pendant le pompage et actionne la pompe jusqu'à ce que le manomètre indique la pression de 8 kg/cm² dans le réservoir.

L'appareil est alors prêt à fonctionner.

Pour sonner le « garde-à-vous » il suffit alors à l'utilisateur d'appuyer sur le bouton de commande situé à gauche de la pompe.

Après un avertissement d'une durée de 6 à 8 secondes il sera constaté au manomètre une baisse de pression de 3 à 4 kg. L'appareil fonctionnant sans détendeur, cette baisse rapide est normale.

Il est donc recommandé à l'utilisateur après chaque coup de trompe, et pour éviter toute surprise, de repomper jusqu'à ce que le manomètre indique à nouveau la pression initiale de 8 kg/cm².

Toutefois, il peut arriver que dans le cas d'approche successive de 2 trains, ou pour faire activer le garage de l'équipe, plusieurs coups de trompe soient nécessaires dans un délai très rapproché.

Dans ce cas il n'est pas nécessaire de regonfler à 8 kg/cm² entre chaque coup de trompe. L'appareil fonctionne normalement et avec autant de puissance jusqu'à la pression de 1 kg/cm².

article 5 ♦ Mesures à prendre en cas d'avarie ou de fuite au réservoir-manomètre ou soupape, etc...

En cas d'avarie ou de fuite subite survenant au réservoir, au manomètre, à la soupape ou au bouton de commande, ou encore s'il est impossible de maintenir la pression normale dans le réservoir, il suffit de faire faire un 1/2 tour complet au levier du robinet à 3 voies situé devant la pompe pour mettre celle-ci en communication directe avec la trompe. Chaque coup de pompe donne alors un son bref d'une puissance sensiblement égale à celle qui est produite par l'air comprimé.

Les 2 positions du robinet à 3 voies sont :

- position normale - pointe de la manette du robinet tournée vers le réservoir
- position exceptionnelle (mise hors circuit du réservoir) pointe de la manette du robinet tournée vers la pompe.

NOTA IMPORTANT

Il est formellement interdit d'empêcher le fonctionnement normal de l'un quelconque des organes de l'appareils ou de les modifier.

En cas d'avarie, aucune réparation ne doit être effectuée sur place. L'appareil devra être renvoyé immédiatement au Centre de Réparation de l'Outillage d'Arrondissement pour révision.

PARAGRAPHE 2

ENTRETIEN

article 6 ♦ Échange standard.

En cas de défectuosité ou d'avarie à l'un des organes de l'appareil tel que pompe — robinet — soupape etc... il faut procéder à un échange standard de la pièce avariée qui sera à demander aux Ateliers Magasins de Moulin Neuf (Région NORD) détenteur du stock de réserve pour l'ensemble des Services VB.

article 7 ♦ Visite périodique.

Au cours de l'utilisation de l'appareil, notamment par temps humide, une certaine quantité d'eau de condensation peut s'accumuler dans le réservoir. Sa vidange est prévue au moyen d'un bouchon situé à l'extrémité du réservoir, entre les branches de l'étrier de calage reposant sur le sol en position d'utilisation.

Cette vidange devra être effectuée au moins 1 fois par an par un agent spécialement désigné par le Chef d'Arrondissement pendant la période où les appareils sont le moins utilisés.

A l'occasion de cette opération, l'agent désigné ci-dessus procédera en outre à une visite complète de chaque appareil, notamment du réservoir et comportant :

- l'enlèvement des résidus qui ont pu s'y accumuler au cours du service.
- la recherche des défectuosités (piqûres et corrosion de la paroi, fuites, etc...).

article 8 ♦ Immatriculation des appareils.

De façon à pouvoir identifier chaque appareil et faciliter ainsi le contrôle des visites effectuées, les avertisseurs en service devront être immatriculés au chiffre de l'arrondissement d'attache suivi de leur numéro dans l'ordre de mise en service.

Ces chiffres seront peints en blanc sur le milieu du réservoir.

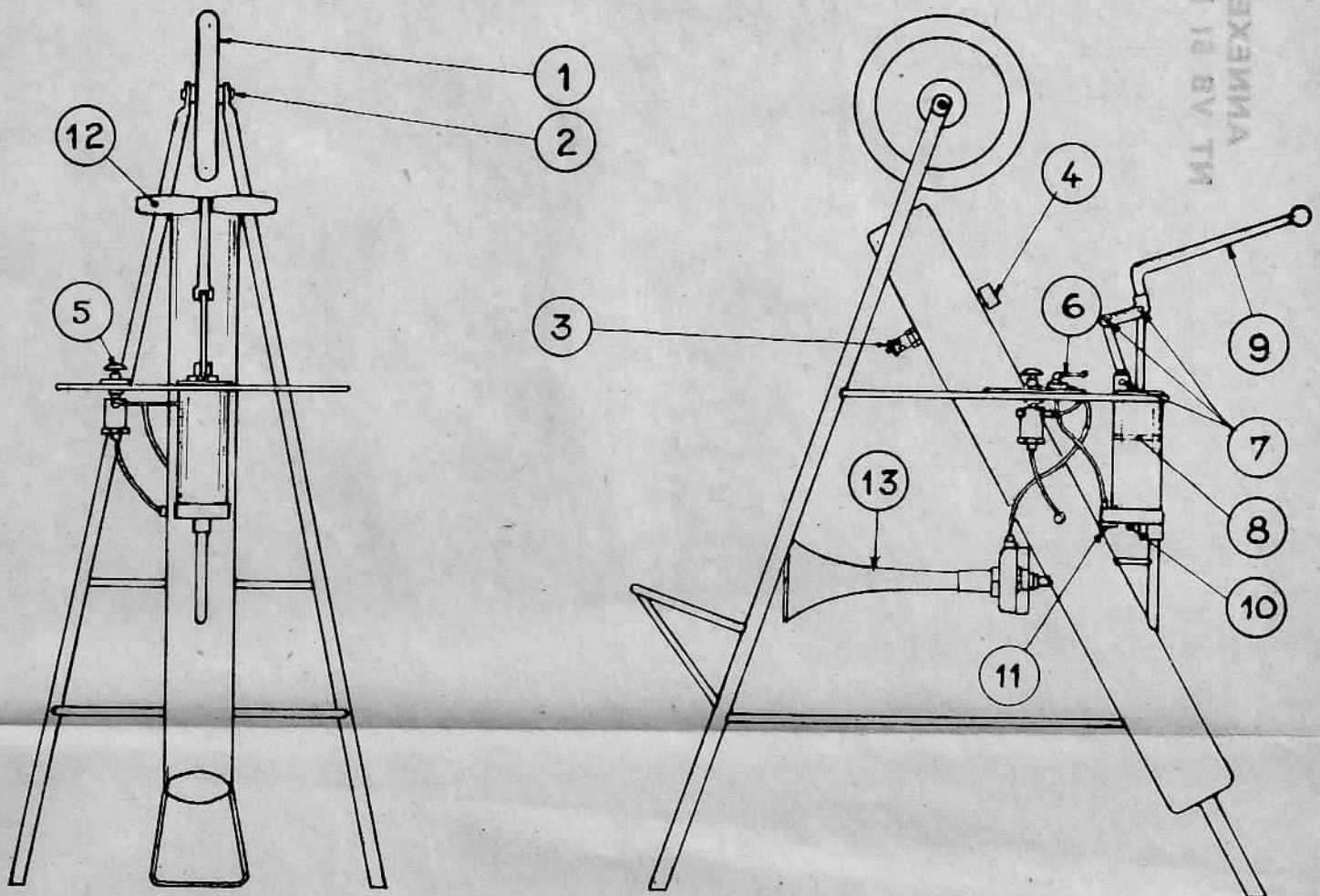
Le Directeur des Installations fixes,

Robert LÉVI

APPAREIL AVERTISSEUR A GRANDE PUISSANCE

Systeme breveté GERARD S.N.C.F.

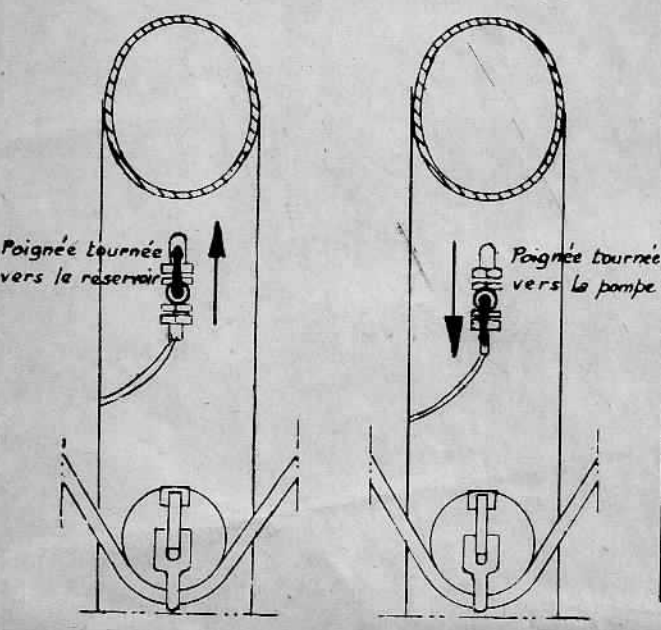
M.L. AB 21 P. 10. 10
VIMEXE 9 10



ROBINET 3 VOIES

Position normale

Position exceptionnelle



| | |
|----|------------------------------------|
| 1 | Roue |
| 2 | Axe de roue |
| 3 | Soupape de sûreté |
| 4 | Manomètre |
| 5 | Bouton de commande |
| 6 | Robinet 3 voies |
| 7 | Jeu d'axes d'articulation de pompe |
| 8 | Cuir de piston de pompe |
| 9 | Levier de pompe |
| 10 | Clapet d'aspiration pour pompe |
| 11 | Clapet de retenue pour pompe |
| 12 | Poignée de levier de pompe |
| 13 | Pavillon de trompe |